

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2019-2020
 Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	567	5	928,00 \$	18 063,42 \$
Rogers	Tablette	9	0	- \$	267,90 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	24,93 \$
Télu	Cellulaire	127	2	1 746,47 \$	3 820,39 \$
Télu	Tablette	18	2	- \$	112,63 \$
Télu	Clé Internet	1	0	- \$	3,73 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2019.

En décembre, le contrat pour le coût de service de clé internet a été transféré chez Télu.